AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e)

Nom et prénom : .....

Demeurant (ville) : .....

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise [Nom et prénom du/de la photographe] ..... à réaliser des prises de vue photographiques dans le cadre du concours photo organisé par les Campus des Métiers et des Qualifications Infrastructures, Bâtiments et Éco-construction. Le concours débutera le 1er décembre 2026 et sera ponctué par une cérémonie locale, organisée le 17 mars 2027 par le CMQ auprès duquel vous avez déposé votre candidature, puis par une cérémonie nationale, qui se tiendra le 22 mai 2027 en Île-de-France et réunira les quatre lauréats de chacun des CMQ participants.

Les photographies réalisées dans le cadre de ce concours pourront, le cas échéant, être présentées dans le cadre d'une exposition organisée à l'initiative de chacun des Campus des Métiers et des Qualifications participants, chaque CMQ étant libre de décider de l'organisation ou non d'une telle exposition.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par le/la photographe et tout organisateur du concours photo sous toute forme et tous supports, pour tout le territoire français, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le/la bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à ....., le .....

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »